
**PROCÈS-VERBAL DE LA 139^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 9 JUIN 2021 À 18 H VIA MICROSOFT TEAMS**

Présences	:	Joffrey Bouchard, Jean-François Collard, Adel Omar Dahmane, Coralie Duque, Esteben Harguindeguy, Stéphane Jean-Bart, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc, Caroline Otis, Marie-Ève Paquin, Frédéric Pellerin et Céline Thifault
Absence	:	Jacinthe Laurendeau
Invités	:	Charles Brochu-Blain, Benoit Brousseau, Sonia Ducharme-Beausoleil, Esther Fournier et Éric Francoeur
Présidence d'assemblée	:	Stéphane Mercier
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

139.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 02.

139.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL210609-01

Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

139.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

139.2 Adoption de l'ordre du jour

139.3 Adoption du procès-verbal de la 138^e assemblée ordinaire tenue le mercredi 21 avril 2021

139.4 Suite du procès-verbal

139.5 Parole à l'assemblée

139.6 Avis de prolongation du plan stratégique 2015-2020

Présenté par : Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres, Direction générale

139.7 Budgets de fonctionnement 2021-2022

Présenté par : Esther Fournier, directrice, Service des ressources financières et de la Formation continue

139.7.1 Adoption du budget 2021-2022 du collège constituant de L'Assomption

- 139.7.2 Avis à formuler au conseil d'administration relatif au budget 2021-2022 du Cégep régional de Lanaudière
- 139.8** Adoption des modifications apportées aux Règles d'application relatives au Règlement no 6
Présenté par : Benoit Brousseau, aide pédagogique individuel
Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe
Service de l'organisation et du cheminement scolaires
- 139.9** Adoption de l'abrogation de la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et avis au conseil d'administration concernant l'adoption de la Politique-cadre des bibliothèques du Cégep régional de Lanaudière
Présenté par : Chantale Gagné, gestionnaire administrative
Frédéric Pellerin, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement
Direction du collège, service à la communauté et des ressources didactiques
- 139.10** Adoption du Cadre de gestion pour la modification d'une grille de cours suite aux recommandations
Présenté par : Charles Brochu-Blain, directeur adjoint du Service des programmes techniques et du développement pédagogique
- 139.11** Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 139.12** Rapport de la direction
- 139.13** Autres points
- 139.14** Information
139.14.1 Suivi de la démarche sur le climat de travail
- 139.15** Dépôt de documents
139.15.1 Demandes d'admission 2021-2022 (1er, 2e et 3e tours)
139.15.2 Calendrier des réunions du conseil d'établissement pour l'année 2021-2022
139.15.3 Plan d'action assurance qualité 2020-2023
- 139.16** Prochaine assemblée : le mercredi 22 septembre 2021 à 18 h
- 139.17** Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

139.3 Adoption du procès-verbal de la 138e assemblée ordinaire tenue le mercredi 21 avril 2021

CECL210609-02

Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 138^e assemblée ordinaire tenue le mercredi 21 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

139.4 Suite du procès-verbal

Les suivis ont été réalisés.

139.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

139.6 Avis de prolongation du plan stratégique 2015-2020

*Présenté par : Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres,
Direction générale*

Monsieur Éric Francoeur présente ce dossier. Le 16 juin 2020, le conseil d'administration consentait à prolonger d'au moins une année, soit jusqu'au 30 juin 2021, le Plan stratégique 2015-2020 du Cégep régional de Lanaudière, incluant les plans de réussite des collèges constituants.

Cette prolongation a été autorisée dans le contexte des nombreux bouleversements causés par la pandémie dans nos établissements à partir de mars 2020 et par la réorganisation administrative et pédagogique d'une envergure sans précédent que ces derniers ont connue.

Cette année encore, force est de constater que le contexte sanitaire a continué de poser nombre de défis organisationnels, techniques et pédagogiques, et ce, en raison des directives gouvernementales qui évoluaient de mois en mois. Les directions des collèges et des services ainsi que leurs équipes ont travaillé de façon rigoureuse et acharnée afin de mettre en œuvre les mesures demandées, tout en favorisant la réussite des étudiantes et des étudiants. En outre, elles ont pu poursuivre l'atteinte de plusieurs objectifs prévus au Plan stratégique et répondre aux demandes et aux besoins de leur communauté respective à cet égard.

En revanche, comme en témoigne le tableau ci-joint, certains objectifs, malgré leur évolution favorable, demandent à être poursuivis. De plus, d'autres objectifs n'ont pu être réalisés, en tout ou en partie, jusqu'à maintenant, et ce, en raison des motifs exposés précédemment. Leur report à l'an prochain devient donc essentiel.

Enfin, soulignons que le contexte actuel ne nous permet évidemment pas d'amorcer les consultations prévues pour un nouveau plan stratégique, selon l'échéancier présenté au conseil d'administration le 18 février 2020. Par conséquent, il apparaît, encore une fois, nécessaire et pertinent de prolonger

le Plan stratégique 2015-2021 d'au moins une année. Cette nouvelle prolongation permettra aux différentes équipes de conclure les chantiers qui n'ont pu être achevés.

Attendu le contexte extraordinaire dans lequel le Cégep de Lanaudière a été contraint d'évoluer dans la dernière année en raison de la pandémie de la COVID-19;

Attendu la nécessité de poursuivre les objectifs du Plan stratégique 2015-2021 qui n'ont pu être finalisés en 2020-2021 en raison de la mobilisation des ressources pour le respect et la mise en œuvre des nombreuses directives ministérielles;

Attendu la nécessité de bien conclure le Plan stratégique 2015-2021 afin d'en faire un bilan qui reflète la réalité de la façon la plus juste possible;

Attendu la nécessité de bien conclure le Plan stratégique 2015-2021 avant d'entreprendre les consultations pour un nouveau plan stratégique;

Attendu le report des consultations prévues pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL210609-03

Sur une proposition de monsieur Joffrey Bouchard, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant la prolongation d'au moins une année, soit jusqu'au 30 juin 2022, du Plan stratégique 2015-2021 du Cégep régional de Lanaudière, incluant les plans de réussite des collèges constituants.

Adoptée à l'unanimité.

Le président souligne avoir apprécié recevoir le bilan à jour des activités réalisées.

139.7 Budgets de fonctionnement 2021-2022

Présenté par : Esther Fournier, directrice, Service des ressources financières et de la Formation continue

139.7.1 Adoption du budget 2021-2022 du collège constituant de L'Assomption

139.7.2 Avis à formuler au conseil d'administration relatif au budget 2021-2022 du Cégep régional de Lanaudière

La directrice des ressources financières présente le budget de fonctionnement pour l'année 2021-2022.

Elle indique que le budget du Québec 2021-2022 déposé le 25 mars fait état d'un ajout de plus de 156,6 M\$, soit une augmentation de 7 % comparativement à 2020-2021. Elle indique que le ministère a déposé les allocations le 28 mai dernier. L'enveloppe budgétaire du réseau collégial passe de

2 173,2 M\$ à 2 315,4 M\$ soit une augmentation de 142,2 M\$ (6,54 %) par rapport à l'année 2020-2021.

Elle mentionne que le budget du gouvernement post pandémie a mis en lumière certains défis, notamment à l'égard de la réussite, de la persévérance, de la diplomation et de la santé mentale. Elle présente les principaux investissements.

En ce qui a trait à l'annexe S123 - *Accès à distance à des applications logicielles spécialisées en soutien aux programmes d'études*, on se questionne à savoir si celle-ci s'adressait aussi à la Formation générale. Madame Otis effectuera le suivi à la prochaine rencontre.

Le budget 2021-2022 du Cégep régional de Lanaudière prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses comparativement à un déficit de 313 331\$ en 2020-2021.

On soulève le fait que les allocations spéciales ne permettent pas beaucoup de latitude pour le collège. Madame Fournier précise que certaines allocations doivent être effectivement utilisées pour les objets définis par le ministère.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2021-2022;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 28 mai 2021;

Attendu le rehaussement du financement général dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL210609-04

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par monsieur Esteben Harguindeguy, il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2021-2022 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.

Adoptée à l'unanimité.

CECL210609-05

Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par monsieur Joffrey Bouchard, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant le budget de fonctionnement 2021-2022 du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

139.8 Adoption des modifications apportées aux Règles d'application relatives au Règlement no 6

*Présenté par : Benoit Brousseau, aide pédagogique individuel
Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe
Service de l'organisation et du cheminement scolaires*

Madame Sonia Ducharme-Beausoleil et monsieur Benoit Brousseau sont présents pour présenter ce dossier.

Une actualisation des Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière était nécessaire.

En janvier dernier, la commission des études a donné un avis favorable au conseil d'établissement afin de modifier l'appellation « base conditionnelle » pour « admission sous condition », et ce, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Cette modification devait être réalisée d'ici le 27 février dernier, malgré la révision en cours.

La mise à jour des règles a été effectuée par l'équipe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires du CRLA dans le but d'intégrer au document certaines pratiques déjà en application depuis plusieurs années au sein du cégep, de présenter l'information de manière à éviter la redondance, de moderniser le texte et, bien entendu, de retirer l'information désuète ou erronée.

Monsieur Brousseau présente les principaux changements apportés à ce règlement.

Attendu qu'une révision complète du document était nécessaire ;

Attendu les travaux réalisés par l'équipe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires afin d'uniformiser la présentation de l'information du document ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 18 mai 2021;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL210609-06

Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu d'adopter l'actualisation des Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

139.9 Adoption de l'abrogation de la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et avis au conseil d'administration concernant l'adoption de la Politique-cadre des bibliothèques du Cégep régional de Lanaudière

Présenté par : Chantale Gagné, gestionnaire administrative
Frédéric Pellerin, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement
Direction du collègue, service à la communauté et des ressources didactiques

Madame Chantale Gagné effectue l'historique des étapes ayant mené à l'élaboration d'une politique régionale. Depuis 2012-2013, les collèges constituants détenaient chacun une politique-cadre pour leur bibliothèque. Étant donné qu'il n'y avait plus de coordination régionale des bibliothèques, un comité de concertation régionale des bibliothèques (CCRB) avait ainsi été mis sur pied afin de déterminer les orientations, les plans d'action annuels et les budgets partagés, notamment pour le système intégré de gestion de bibliothèques, les ressources documentaires en ligne et les prêts entre collèges constituants.

En 2017-2018, lorsqu'est venu le temps de renouveler les politiques-cadres de chacun des collèges, le CCRB constate que les trois bibliothèques travaillent en étroite collaboration et tendent à uniformiser leurs pratiques et leurs services. Les trois politiques-cadres étant essentiellement semblables, il est décidé de les abroger et de rédiger une politique-cadre régionale. Des délais occasionnés par des circonstances hors de contrôle ont perturbé les échéanciers fixés et retardé la fin des travaux.

Une politique locale de gestion des collections sera développée d'ici juin 2022, suivis de procédures ou directives relatives aux modalités de prêts, de retours et de services.

Monsieur Frédéric Pellerin présente les principaux changements.

Attendu les réflexions menées par les membres du comité de concertation régionale des bibliothèques quant au modèle de gestion des bibliothèques du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne ne correspondent plus aux nouvelles orientations prises par le comité de concertation régionale des bibliothèques (CCRB);

Attendu que le Cégep à L'Assomption développera une Politique de gestion des collections d'ici juin 2022 et, subséquentement, des directives et procédures relatives aux modalités de prêts, de retours et de services qui découleront de la présente politique-cadre.

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 26 mai dernier;

Attendu la recommandation de la direction du collègue constituant de L'Assomption.

CECL210609-07

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu d'abroger la Politique-cadre de la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption. L'abrogation entrera en vigueur dès l'adoption par le conseil d'administration de la Politique-cadre des bibliothèques.

Adoptée à l'unanimité.

CECL210609-08

Sur une proposition de monsieur Esteben Harguindeguy, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant la Politique-cadre des bibliothèques du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Otis tient à souligner à l'assemblée que monsieur Pellerin a fait l'objet de félicitations de la part de madame Nadia Grondin, Directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, à l'égard de la rédaction de cette politique.

139.10 Adoption du Cadre de gestion pour la modification d'une grille de cours suite aux recommandations

Présenté par : Charles Brochu-Blain, directeur adjoint du Service des programmes techniques et du développement pédagogique

Monsieur Charles Brochu-Blain présente ce dossier. Depuis 1993, en vertu du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), les collèges se sont vu confier par le ministère de l'Éducation du Québec des responsabilités relatives au développement, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision des programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et à l'attestation d'études collégiales (AEC).

L'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) prescrit que : « Le Collège adopte, après consultation de la commission des études, une politique institutionnelle d'évaluation relative aux programmes et s'assure de son application ».

Au terme des travaux de révision de la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP), il a été décidé que celle-ci se concentrerait sur sa mission première, soit l'évaluation des programmes. Une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) a ainsi été adoptée le 29 mai 2019 par le conseil d'établissement. Il a également été décidé de développer des cadres de gestion des programmes d'études distincts de cette politique. Ces cadres permettent de donner un caractère pérenne à la PIEP et de conserver une plus grande souplesse dans la gestion des programmes d'études. Des cadres de référence ont donc été développés pour la composition des instances de concertation, la modification des grilles de cours et les travaux de gestion des programmes d'études.

En somme, les cadres de référence constituent des mécanismes clés pour soutenir la PIEP, pour assurer la qualité et le suivi de ses programmes.

Le 10 juin 2020, au conseil d'établissement, il a été résolu sur une proposition de monsieur Frédéric Pellerin, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, d'adopter le Cadre de référence pour la gestion des programmes d'études et le Cadre de référence pour la modification d'une grille de cours, ce dernier sous réserve d'une révision à la fin de la prochaine année scolaire.

Suite à sa première année d'implantation, les travaux de révision dudit cadre ont été réalisés et sont soumis au conseil d'établissement.

Monsieur Brochu-Blain expose les principales modifications apportées à ce cadre.

Le président salue la démarche réalisée à l'égard de la révision après avoir expérimenté ce cadre pendant une année.

Un questionnement est soulevé sur le niveau de flexibilité pour la modification de la grille d'un nouveau programme si, par exemple, une problématique était rencontrée après son implantation.

Monsieur Brochu-Blain précise qu'une telle situation ne devrait pas se produire étant donné qu'un logigramme de compétences est élaboré pour tout nouveau programme. Toutefois, si une situation exceptionnelle survenait et mettait en péril la réussite des étudiants, celle-ci serait analysée.

***Attendu** que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), adoptée le 29 mai 2019 par le conseil d'établissement, propose une évaluation en continu des programmes qui permettra au collège de rendre plus pertinents les comités de programme et assurera l'amélioration continue des programmes;*

***Attendu** les obligations du collège à l'égard de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC);*

***Attendu** que le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption désire se doter de mécanismes clairs et transparents pour assurer la qualité et le suivi de ses programmes d'études;*

***Attendu** que les travaux de révision du cadre de référence ont été effectués à la suite de sa première année d'implantation, conformément à une proposition de la commission des études et du conseil d'établissement;*

***Attendu** la reconnaissance du conseil d'établissement sur le caractère perfectible de ce cadre de référence et de sa possibilité d'être bonifié dans le temps.*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 18 mai dernier;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL210609-09

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par madame Valérie Leblanc, il est résolu d'adopter la révision du Cadre de référence pour la modification d'une grille de cours.

Adoptée à l'unanimité.

139.11 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL210609-10

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant :
CA2021041501

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL210609-11

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

139.12 Rapport de la direction

Madame Caroline Otis présente brièvement quelques activités qui se sont tenues depuis la dernière assemblée. Elle informe les membres, notamment, de la situation actuelle en lien avec la pandémie,

du dossier transition secondaire-collégial et du Festival Révé L'Assom pour la rentrée scolaire 2021. Ce rapport sera transmis aux membres.

139.13 Autres points

Sans objet.

139.14 Information

139.14.1 Suivi de la démarche sur le climat de travail

Madame Otis indique que la démarche entourant le climat de travail avance très bien. Les consultants ont terminé le rapport final et l'ont présenté à la direction générale, à la direction des ressources humaines ainsi qu'à la direction du collège. Par la suite, une présentation est prévue aux exécutifs syndicaux, aux enseignants ainsi qu'au personnel de soutien et professionnel.

Le rapport issu du questionnaire transmis à l'ensemble du personnel, sauf aux cadres, dresse un portrait précis de la perception de tous par rapport aux relations entre collègues et avec les cadres. Elle ajoute que 81% de l'ensemble du personnel est prêt à s'investir afin d'améliorer le climat de travail.

Dès le mois d'août, un plan d'action sera établi pour être mis en place rapidement à la rentrée.

Le président souligne que cette démarche est fort prometteuse. Les membres félicitent la direction d'avoir maintenu celle-ci comme prioritaire, et ce, malgré la situation pandémique actuelle.

Un suivi sera fait aux membres l'automne prochain sur la progression des actions mises en place.

139.15 Dépôt de documents

Ces documents ont été transmis avec la convocation.

139.15.1 Demandes d'admission 2021-2022 (1er, 2e et 3e tours)

139.15.2 Calendrier des réunions du conseil d'établissement pour l'année 2021-2022

139.15.3 Plan d'action assurance qualité 2020-2023

139.16 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mercredi 22 septembre 2021 à 18h.

139.17 Levée de l'assemblée

CECL210609-12

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 40.

Monsieur Mercier profite de l'occasion pour féliciter les membres internes qui ont réussi à relever avec brio le défi ayant permis aux étudiants de compléter l'année scolaire dans le contexte actuel, et ce, avec engagement. Il remercie également les membres externes pour leur présence assidue aux assemblées du conseil d'établissement.

Monsieur Stéphane Mercier
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg